

ANNEXE : charte liseuse

Préambule

L'accès aux ressources numériques s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque de Saint-Orens de Gameville. L'objectif est de favoriser l'accès aux nouvelles technologies.

La présente charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des liseuses de la Médiathèque.

L'utilisation du service suppose la reconnaissance préalable par l'utilisateur du présent règlement.

Conditions générales d'utilisation

Le service de prêt de liseuses est réservé aux adhérents de la Médiathèque, âgés de plus de 12 ans, ayant une carte en cours de validité. Il est soumis à la signature de la présente charte plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Pour les abonnés mineurs, la charte doit être signée par l'un des parents ou le représentant légal.

Modalités de prêt

- Un prêt de liseuse par carte (compris dans le quota de documents)
- La durée de prêt est de 4 semaines.
- Une seule prolongation du prêt est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.
- Les pénalités de retard sont appliquées à la liseuse, selon les mêmes modalités que pour les autres documents.
- Les liseuses sont réservables si elles sont déjà empruntées.

La réservation et la prolongation des liseuses sont possibles à partir du catalogue en ligne de la Médiathèque ou directement auprès des bibliothécaires, à la banque de prêt.

- La liseuse est prêtée dans une pochette contenant
 - o Une liseuse électronique dans son étui
 - o Un câble USB
 - o Un mode d'emploi

Le matériel est vérifié au moment du prêt et au moment du retour en présence de l'utilisateur emprunteur et de la bibliothécaire.

Le retour est pris en compte seulement si les éléments prêtés sont rendus en bon état.

Le prêt et le retour des liseuses s'effectuent à la banque d'accueil.

Matériel perdu ou détérioré

Tout usager qui égare ou détériore partie ou totalité du matériel emprunté doit assurer son remplacement à l'identique ou son remboursement au prix d'achat.

Dans le cas contraire, une procédure de mise en recouvrement sera engagée, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement du matériel.

Conditions d'utilisation – Recommandations d'usage

Avant la première utilisation, il est conseillé de lire le mode d'emploi papier fourni avec la liseuse. Ce mode d'emploi ainsi que la charte sont également consultables en ligne sur le site de la Médiathèque www.mediathèque.ville-saint-orens.fr à l'onglet Ressources.

À leur retour les liseuses sont remises dans leur état initial. L'emprunteur est donc autorisé à modifier les paramétrages, mais il ne doit pas les réinitialiser.

L'utilisateur n'est pas autorisé à intervenir techniquement sur la liseuse, il doit signaler tout problème technique aux bibliothécaires.

L'utilisateur n'est pas autorisé à déclarer la liseuse sur son ordinateur personnel.

Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit d'interrompre le prêt des liseuses en cas de non-respect du règlement intérieur et de la charte d'utilisation.

Prénom / Nom de l'emprunteur :

Prénom / Nom du représentant légal pour les mineurs :

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte.

Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter et à restituer la liseuse en l'état, ou à rembourser le coût de remplacement.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

(pour les mineurs, signature du représentant légal)